

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2016

L'an deux mille seize, le sept du mois de mars, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 29 février 2016

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Béatrice NOUVEAU
Véronique RUFIN (arrivée à 20 H 10)
Vanessa SZUBA

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/12/2015

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (P. CARQUIN – N. LAMERE-CRAPART) approuve le compte rendu du 10 décembre 2015.

D.O.B : Débat d'Orientation Budgétaires

Madame le Maire explique que le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas obligatoire dans les Communes de moins de 3500 habitants, mais qu'elle souhaite apporter quelques informations utiles avant le vote du Budget. La trésorerie de Charly-sur-Marne n'a pas encore donné les résultats de clôture d'exercice, il s'agit donc de résultats provisoires.

Préalable

Résultats de l'année 2015	- fonctionnement	+ 432.969,66€
	- investissement	- 110.648,28€
Résultats de clôture au 31/12/2015	- fonctionnement	+ 748.068,62€
	- investissement	+ 336.602,80€
	- global	+ 1.084.671,42€

Véronique RUFIN arrive à 20 H 10.

ENDETTEMENT

Le montant de l'endettement au 1/01/2016 s'élève à 1.540.195,90€ (1.598.133,97€ au 1/01/2015). Ce montant représente un peu moins d'une année de produits de fonctionnement dont le montant 2015 est de 1.586.142,45 €

L'annuité de la dette

- Capital : 60.199,08€
- Intérêts : 63.721,66€
- Total : 123.920,74€

L'annuité de la dette représente 7,81 % des produits de fonctionnement.
Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année.

Il est proposé au Conseil municipal les orientations suivantes :

FONCTIONNEMENT

Fiscalité

Les bases de la contribution foncière des entreprises sont en augmentation après la baisse enregistrée en 2015. Le produit assuré n'est pas connu à ce jour 07/03/2016,

Le maintien des taux, dans un contexte de forte pression fiscale, est un engagement de l'équipe municipale et sera respecté. Les taux seront reconduits pour 2016, sans hausse. Les taux actuels de la commune sont voisins des taux moyens nationaux

DGF

La baisse entamée en 2014 se poursuit. Les dotations ne sont pas connues à ce jour, mais la nouvelle perte pour la commune peut être évaluée entre 30.000 et 35.000 €.

Dans un environnement défavorable, les dépenses de fonctionnement constituent le levier d'ajustement face à la baisse des recettes.

Personnel

Au 1^{er} janvier 2016 nous avons 12,77 emplois au tableau des effectifs
Filière administrative : 1 B, 1 C à temps complet- 2 C à temps non complet
Filière technique : 8 C
Filière police municipale : 1 C
Après le départ de l'agent de police, le poste sera transformé.

Nous avons aussi 2 emplois aidés et un apprenti dont le contrat se termine en août prochain.

Charges courantes

Des marchés de fournitures courantes ont été passés en cours d'année avec la C4 (papier copie, fournitures de bureau, fournitures de produits d'entretien), des marchés avec l'USEDA pour les fournitures d'électricité et de gaz. En 2016 seront aussi passés en partenariat avec la C4 des marchés pour les contrôles de sécurité des bâtiments et installations. Dès que nous aurons suffisamment de recul, un calcul des économies sera fait.

Subventions

Quelques diminutions ont été proposées en commission de finances.

INVESTISSEMENT

Principalement

Achat de matériel

Acquisition d'une balayeuse arracheuse pour l'entretien de la voirie.

Objectif : diminuer la pénibilité au travail d'un agent handicapé et anticiper l'interdiction prochaine d'utiliser des désherbants chimiques

Travaux

Bâtiments :

Extension de la cantine scolaire dont la capacité d'accueil ne permet pas de répondre à une demande toujours croissante

Début de l'étude pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'un city stade

Equipements jeunesse

Aménagement d'un parc de jeux à destination des petits

Aménagement d'une piste de skate board pour les plus grands

Voierie :

Place de la Ferrotterie et Chemin de Mauperthuis

Rue Dépaux et rue Leduc de la Tournelle

Carrefour de la Libération,

Cession d'actifs

Vente de la maison du 56 Grande Rue

Vente de l'ancienne école de la Ferrotterie dont le prix de vente fera l'objet d'un placement budgétaire dans l'attente de constituer l'autofinancement de la réalisation d'une future construction scolaire.

Madame le Maire souhaite que les Conseillers Municipaux réfléchissent à la baisse du prix de vente de la maison de la Férotterie. Après plusieurs visites, son prix semble trop élevé.

Elle a beaucoup d'inconvénients :

- Pas de garage attenant
- Salle à manger trop petite
- Plein nord
- Travaux obligatoires
- Pas de chauffage central.

Pierre CARQUIN pense qu'il n'y a pas d'urgence à la vendre, et qu'il ne faut pas la brader.

Pierre CARQUIN fait une remarque concernant la baisse de la DGF. Pour ne pas subir cette baisse, les Communes ont la possibilité de créer des Communes Nouvelles. Un regroupement NOGENT L'ARTAUD/ SAULCHERY/ ROMENY-SUR-MARNE pourrait être une solution (qui compterait 3.330 habitants). Il serait souhaitable de devancer une décision contrainte, qui pourrait englober l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE.

Madame le Maire pense qu'il s'agit d'une idée intéressante, mais qu'il faut une continuité territoriale, et qu'il faut également un gros travail en amont afin d'harmoniser les services. Ce n'est pas la « carotte » DGF qui doit précipiter les projets.

Concernant le dossier des assurances, Pierre CARQUIN souhaite que l'on mette en concurrence notre fournisseur.

Madame le Maire répond que notre contrat statutaire a été comparé avec le marché proposé par le Centre de Gestion, et que nous sommes en dessous. Madame le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que nous sommes en train de constituer un dossier pour la SMACL (Crédit Agricole), afin de comparer les offres de prix.

Concernant le projet d'achat de la balayeuse, Véronique RUFIN donne l'exemple de la Commune de VILLIERS SAINT DENIS, qui semble avoir un matériel adapté. Un Maire Adjoint se rendra sur place.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Vote des subventions aux Associations

Madame le Maire souhaite commencer par une nouvelle association, « la NONOGENTAISE ». Elle lit ses statuts, qui semblent surprenants et trop restrictifs quant à l'adhésion à l'Association.

Jean-Paul GUILLON explique aux membres du Conseil Municipal que les statuts ont été recopiés sur une autre Association, mais qu'il est prêt à les modifier lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Céline VERGEOT demande quelles sont les activités de cette Association. Jean-Paul GUILLON explique qu'il organisera la course cycliste annuelle, ainsi que des randonnées pédestres et VTT, plus quelques activités avec les jeunes nogentais.

Jean-Paul GUILLON sort de la salle pour le vote de cette subvention.

Madame le Maire propose de changer la proposition émise par la Commission de Finances, qui avait proposé un montant de 800,00 €.

Les subventions peuvent être versées en plusieurs fois.

Après quelques discussions, le montant de 1.200,00 € est proposé aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (C. FOURNAGE) accorde à l'Association « la Nonogentaise » la somme de 1.200,00 €.

Jean-Paul GUILLON rentre.

Madame le Maire propose ensuite de passer à la subvention du Réveil Nogentais.

Guillaume GARDON quitte la séance.

Concernant la subvention allouée au Réveil Nogentais, Madame le Maire informe que dans le mois de Juin, la section Foot du Réveil va fusionner avec le Club CHARLY/CHEZY, ce qui ne change rien pour le montant de la subvention (les deux communes subventionnent également leur club, pour le même montant).

Pour information, deux sections existent encore au Réveil Nogentais : Foot et Gym.

La subvention demandée se répartit :

- Section Gym : 1.000,00 €
- Section Foot : 9.800,00 €
- Réveil Nogentais : 200,00 €

Pour un total versé de 11.000,00 € au Réveil Nogentais.

Madame le Maire précise que rien à changer par rapport à l'ancien mandat municipal.

L'Association omnisport du Réveil Nogentais n'existera plus en tant que telle.

La section gym gardera le nom de « Réveil Nogentais », suivant leur souhait et deviendra une association à part entière.

Par contre, la section Football ne fera plus partie du Réveil Nogentais.

Madame le Maire informe que la section tennis a disparu, et que la trésorerie sera récupérée par la Commune (environ 2.000,00 €).

Concernant le vote de la subvention au Réveil Nogentais, le montant de 11.000,00 € est proposé aux votes. Par 12 voix pour, 1 voix contre (S. HENNEQUIN) et 3 abstentions (P. CARQUIN – MC. MICHEL – N. LAMERE-CRAPART) la subvention est accordée.

Guillaume GARDON rentre.

Madame le Maire propose ensuite de voter l'ensemble des subventions aux associations nogentaises.

Après étude des dossiers de subvention par la Commission des Finances, les subventions suivantes sont proposées :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ANCIENS COMBATTANTS	500.00 €
ANIMATION FLORALE ARTISTIQUE	250.00 €
CLUB RENCONTRES AMITIE	700.00 €
COMITE DES FETES	12 000.00 €
FERVENTS DU BOUCHON	250.00 €
JUDO CLUB DE L OMOIS	800.00 €
NOGENT HISTORIQUE	200.00 €
NOGENT LOISIRS	0.00 €
NOGENT VOUS ACCUEILLE	150.00 €
OCCE/COOPERATIVE SCOLAIRE	0.00 €
PETANQUE NOGENTAISE	0.00 €
STE MUSICALE ET DE CONCERTS	500.00 €
THEATRE MASCARA	4.500,00 €
CCAS	8.000 ,00 €

Quelques remarques sont faites :

- Concernant l'OCCE, la pétanque nogentaise et Nogent Loisirs, aucune demande n'a été déposée.
- Madame le Maire tient à préciser que l'Association des Anciens Combattants a financé en 2015 la plaque de M. DRAI
- Concernant le club Rencontres et Amitiés, la Commission de Finances demande à la Présidente de revoir son contrat d'assurance dont le montant des cotisations semble trop élevé
- Concernant la subvention au Théâtre de la Mascara, il est précisé que la subvention englobe, cette année encore, une activité avec les scolaires de Nogent

- Il est remarqué que le nom de l'Association « Nogent vous Accueille » laisse penser qu'il s'agit d'accueillir les nouveaux nogentais, ce qui n'est pas le cas.
- L'Association « La Nonogentaise » se propose d'organiser « l'opération brioche ». Le Maire pense que cette opération, si elle a lieu, doit être faite dans le cadre du CCAS.
- Les subventions seront versées en plusieurs fois (pour les gros montants).

CROIX ROUGE	200.00 €
DEFENSE ANIMAUX OMOIS	0.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	400.00 €
PAPILLONS BLANCS (APEI)	800.00 €

Concernant les subventions extérieures :

- Pour l'association l'ADAO la commission de finances a constaté que seule la Commune de Nogent l'Artaud subventionnait cette association (hormis la ville de Château-Thierry), d'autre part, LA Commune cotise au SIVU de la Picoterie qui finance les travaux de l'ADAO.
- Concernant la Croix Rouge, après une diminution l'année dernière, le Conseil Municipal décide de donner à nouveau 200,00 €.

L'ensemble des subventions est proposé au vote du Conseil Municipal, et elles sont votées à l'unanimité.

Vote des TAUX

Madame le Maire expose que sa liste s'était engagée à maintenir les taux des taxes. Elle propose donc de reconduire les taux de 2015 :

	Taux d'imposition communaux proposés pour 2016
Taxe d'habitation	25,05
Taxe foncière (bâti)	17,54
Taxe foncière (non bâti)	30,69
C.F.E.	20,10

Madame le Maire précise que les bases ont été revalorisées de 1,01 %.

Pierre CARQUIN suggère une baisse des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 1 abstention (S. HENNEQUIN) accepte de reconduire ces taux.

Convention Football

Le modèle de convention Foot a été étudiée par la Commission Finances, ainsi que la Commission Sports.

Madame le Maire donne lecture de la convention et précise qu'il s'agit de la même que celle de la Pétanque.

Concernant l'article 2, Pierre CARQUIN trouve que la phrase « la Commune se réserve le droit d'occuper ces installations pour le tirage de feux d'artifices, notamment à l'occasion de la fête patronale » est trop restrictive.

Le Conseil Municipal propose de remplacer cette phrase par « La Commune se réserve le droit d'occuper ces installations, ponctuellement, en accord avec le club de Foot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention du Foot.

Dotation de soutien à l'investissement local

Une circulaire en date du 15 janvier 2016 a annoncé la mise en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Cette dotation est composée de deux enveloppes :

- La première enveloppe de 500 M€ est consacrée aux grandes priorités d'investissement des communes et intercommunalités, en matière de transition énergétique,
- La seconde enveloppe de 300 M€ est dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire souhaite présenter deux dossiers pour cette subvention :

- Le remplacement des fenêtres de la Mairie
- L'extension de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que Madame le Maire présente ces deux dossiers.

Demande de subvention au titre du CDDL

En ce qui concerne deux dossiers présentés au titre du CDDL (« PLU » / « Installation de flashes adaptés dans les sanitaires ») le Conseil Départemental de l'Aisne demande au Conseil Municipal de délibérer à nouveau, pour rajouter la mention « le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter cette mention sur les deux demandes de subventions émises au titre du CDDL.

USEDA : Transfert communication optionnelle « communications électroniques » à l'USEDA

Pierre CARQUIN se retire car son entreprise demande à ses salariés élus de ne pas prendre part aux débats sur ce sujet.

Le Conseil Départemental de l'Aisne adhère à l'USEDA par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2014, et a confié à ce syndicat la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique.

L'USEDA a créé une compétence optionnelle « communications électroniques ».

Le déploiement se fera sur les Communes qui auront transféré cette compétence à l'USEDA.

A ce jour, Il est envisagé de réaliser le déploiement au niveau de la Communauté de Communes pour les Communes qui auront au préalable transféré la compétence à l'USEDA.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence à l'USEDA.

La contribution aux frais de fonctionnement est de 0.65 € par habitant.

La participation au déploiement serait réglée au niveau de la Communauté de Communes.

La contribution à l'investissement : 3 possibilités de financement (sur 20 ans, 5 ans et 1 an) avec des modes de financement différents (coût à l'habitant ou à la prise).

- Sur 20 ans : 11 € par an et par habitant
- Sur 5 ans : 87 € par an et par prise
- Sur 1 an : 435 € par an et par prise.

Pour information, lecture est faite de la motion votée par l'UCCSA et les Communautés de Communes, pour obtenir des moyens financiers supplémentaires, et permettre aux zones rurales d'accéder aux services numériques à un coût raisonnable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide, à l'unanimité, de transférer la compétence optionnelle « communications électroniques » à l'USEDA.

USEDA : Dépose de 8 EP vétustes « Place de l'Optique »

L'USEDA envisage la dépose de 8 lanternes Place de l'Optique.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Montant du devis estimatif : 1.210,31 € HT
- Participation de l'USEDA : 180,58 € HT
- Montant de la contribution de la Commune : 1.029,73 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dépose de ces 8 lanternes.

LOGIVAM : Réfection éclairage public – Frais partagés Commune/LOGIVAM

Suite à différents entretiens avec les représentants de la Société LOGIVAM, concernant l'éclairage public des lotissements des Houches et des Marronniers, il a été conclu que les frais seraient partagés entre la Commune et la Société LOGIVAM. Il est rappelé que ces réseaux ont été repris par la Commune depuis plusieurs années.

La Commune doit donc délibérer :

Lotissement les Marronniers : Le montant à la charge de la Commune s'élève à 8.930,72 € HT, soit 4.465,36 € nous seront remboursés par la Société LOGIVAM.

Lotissement les Houches : La Société LOGIVAM accepte de prendre à sa charge 6 points lumineux, situés sur le parking (sur 21 au total).

Le montant à la charge de la Commune s'élève à 19.166,89 € HT. La Société LOGIVAM participera à hauteur de 6/21^{ème} soit 5.476,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la répartition des charges entre la Société LOGIVAM et la Commune.

U.S.E.S.A : Modification des statuts – Changement de siège social

Dans sa séance du 28 janvier dernier, le Comité Syndical de l'USESA a délibéré sur la révision de ses statuts afin de modifier le siège social, désormais situé au 4 bis, avenue Gustave Eiffel à CHATEAU THIERRY 02400.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des statuts est soumise à l'approbation des Communes membres.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le fait d'avoir créé de nouveaux bureaux pour un montant approchant le million d'euros.

Ils s'inquiètent également quant aux problèmes de fonctionnement de l'usine de traitement des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 8 voix contre (D. DUCLOS – P. CARQUIN – N. LAMERE-CRAPART – C. FOURNAGE – MC MICHEL – S. HENNEQUIN – JP GUILLON – V. RUFIN) et 2 abstentions (N. CALLOT – E. SMITH), refuse la modification des statuts et le changement de siège social.

Bail BONNET

En date du 2 décembre 2013, le Conseil Municipal de NOGENT L ARTAUD a délibéré et signé un bail rural, liant pour une durée de 9 années, à compter du 1^{er} mars 2013, la Commune à M. BONNET, concernant la parcelle cadastrée ZB 15, d'une surface de 8.470 m², situé au lieudit « La Charnoye ».

En date du 20 janvier 2016, Monsieur BONNET Michel a adressé un courrier recommandé à la Commune exprimant son souhait de résilier ce bail.

Apparemment, depuis la reprise de la ferme de M. PHILIPPE, il n'y a plus d'accès au terrain. Cette parcelle sera proposée aux riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de résilier ce bail.

Encaissement de chèques

Un chèque d'un montant de 2.993,71 € nous a été adressé, suite à un sinistre survenu rue du Crochet (choc de véhicule sur un muret). Ce montant correspond au montant des travaux engagés.

Un autre chèque d'un montant de 1578,00 € nous a été proposé concernant un sinistre sur les barrières et le panneau devant la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés par les compagnies d'assurance.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

37 rue de la Grand'Montagne	AE 231	460 m ²
42 rue de la Croix Bourdon	AE 222	480 m ²

	AE 224	21 m ²
	AE 223	0 m ²
31 Grande Rue	AB 310	45 m ²
33 Résidence les Marronniers	AC 165	421 m ²
16 Route de Rebais	C 452	7530 m ²
Chemin de la Champaille	C 513	1930 m ²
Rue de la Chenée	AE 60	74 m ²
6 Place du Souvenir	AB 36	373 m ²
Faubourg d'en bas	AB 44	34 m ²
83 Grande Rue	AB 210	150 m ²

Informations diverses

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion de protestation contre la dégradation sensible du service public de transport ferroviaire sur la ligne P de la SNCF.

Vote d'une motion pour protester contre la dégradation des conditions de transport des usagers de la ligne P de la SNCF voyageant entre Nogent-l'Artaud et Paris Est et pour demander le conventionnement entre la Région Ile de France et la région Nord Pas de Calais Picardie pour la mise en place d'une équivalence carte orange entre Château-Thierry et Nanteuil-Saacy

Madame le Maire présente au conseil municipal une délibération valant motion de protestation contre la dégradation sensible du service public de transport ferroviaire sur la ligne P de la SNCF et propose le projet suivant :

Les élus de la commune de Nogent-l'Artaud dénoncent avec fermeté les conditions très dégradées des transports assurés par la SNCF au départ de Nogent-L'Artaud vers Paris-est ou de Paris-est vers Nogent-l'Artaud :

- Départ retardé de façon récurrente
- Départ annulé
- Panne fréquente
- Convoi court en période de forte affluence
- Rame sale et non chauffée
- Réseau mal entretenu entraînant de fort ralentissement en certaine zone dangereuse.

La quasi-totalité des usagers sont des personnes qui se rendent le matin au travail et reviennent le soir. Ces retards engendrent des différends avec les employeurs voire des licenciements et posent des problèmes de gardes d'enfants et de sécurité des enfants, ce qui est tout à fait inacceptable.

En outre, notre Commune est la première gare après la région Ile de France et les voyageurs utilisent la carte orange à partir de la gare Nanteuil -Saacy. Pour être en situation régulière, les travailleurs devraient prendre un abonnement Nogent-l'Artaud – Paris est, d'un montant de 184 € plus une carte navigo 70 €.

Nous demandons donc la possibilité pour les voyageurs de pouvoir prendre un abonnement Nogent-l'Artaud -Nanteuil-Saacy en complément de la carte orange sans risque de

verbalisation

Pour toutes ces raisons, les élus de Nogent-l'Artaud

- demandent à la SNCF de faire cesser les désordres et de faire en sorte que les voyageurs retrouvent rapidement ces conditions de transport dignes, tant au niveau du respect des horaires, que du confort des passagers demandent au Conseil Régional d'Ile de France et au Conseil Régional de Nord Pas de Calais Picardie de passer une convention permettant de mettre en place une équivalence de carte orange entre Nogent-l'Artaud et Nanteuil-Saacy

Céline VERGEOT ne prend pas part aux votes.

La motion est votée à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 26.568,54 € a été encaissée par la Commune, au titre du FDS, concernant les travaux du VC 14.

Le branchement de la borne électrique, située Place de l'Optique aura lieu cette semaine.

Le panneau d'information électronique devrait être mis en fonctionnement prochainement.

Concernant la boulangerie située 53, Grande Rue, Madame le Maire souhaite à nouveau faire le point pour éviter les rumeurs : Le propriétaire des murs n'a pas été payé de ses loyers, un huissier est donc venu changer les serrures (Il s'agit d'un problème entre personnes privées qui ne concerne pas les services de la Mairie).

Le vendredi après-midi, Monsieur HUYART propose des cours d'informatique salle des Longs Prés ; un appel à volontaires est fait pour l'assister.

Un appel à volontaires est également fait pour l'aide aux devoirs.

La date de la Brocante est rappelée : Dimanche 10 avril 2016.

La course cycliste aura lieu le 15 mai prochain.

Plusieurs cambriolages ont eu lieu sur la Commune. Madame le Maire demande d'être vigilant et de ne pas hésiter à signaler des faits à la gendarmerie.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.